



Porte de la Chapelle (XVIII^e), hier. Les affiches sont particulièrement visibles dans le nord-est parisien.

MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

LE JOURNAL DE PARIS

75

L'actualité de votre département

Bois de Boulogne 17° 21°
Bois de Vincennes 17° 21°

Produits dérivés du cannabis : une pub qui sent le souffre

Une société luxembourgeoise de vente sur Internet de cannabis « légal » inonde les murs de la capitale de ses affiches vantant un déstockage massif. Une pratique pourtant interdite.

DROGUES
PAR CÉCILE BEAULIEU
@LeParisien_75

VENTE GÉANTE à prix discount... d'un genre très spécial ! Depuis plusieurs jours, le déstockage massif s'affiche sur les murs de la capitale, plus particulièrement dans le nord-est parisien : WIDL, une société spécialisée dans la vente sur Internet de cannabis « légal » installée au Luxembourg, lance une grande offensive sur Paris. Avec un code typographique très proche de celui d'un discounteur connu.
Comme plusieurs coffee-shops qui avaient ouvert en 2018, profitant de zones

floues dans la loi française, WIDL affirme proposer des fleurs de CBD, le cannabidiol, une molécule présente dans le cannabis. Les produits contiendraient un « très faible taux de tétrahydrocannabinol (NDLR : THC, molécule psychoactive du chanvre souvent inférieure à 0,2 %) », assure la société. Et d'ajouter :

“ Avec cette provocation à l'usage, l'entreprise se met en risque ”
M^{me} AGNÈS LOWENSTEIN, AVOCATE AU BARREAU DE PARIS

« Quant au CBD, ce n'est pas une substance psychotrope et il n'a donc aucun effet psychoactif, ni impact sur le comportement humain. Ce n'est donc pas considéré comme une drogue ou une substance illégale. »
Panneaux, murs, palissades... Un peu partout, les affiches jaune vif flanquées de caractères verts et rouges ont fleuri dans la capitale. « CBD-Discount, à partir de 2,20 € le gramme ! », y annonce WIDL, qui n'a pas manqué d'apposer l'adresse de son site Internet.
Sur ses réseaux sociaux et son site Internet, la société, qui agrémente chaque post de photos de ses affiches prises dans les rues de Paris, annonce plus clairement encore la couleur : « Promo Time !

Paris under influence ! Livraison offerte dès 50 € d'achat. » Suit le menu de « CBD-Discount » – Thai, Demonia, Popcorn premium ou mix, Trimm » à 2,20 €, 3,50 € ou 5 € le gramme, que chacun peut se procurer en trois clics. Les produits seront acheminés directement au domicile des acheteurs, car WIDL l'assure : « Les stocks sont importants et les livraisons rapides, dans toute l'Europe. »
La Ville va attaquer en justice
Le « raid » de WIDL sur la capitale n'a pas échappé à la mairie de Paris. « Nous allons déposer plainte, comme c'est souvent le cas, puisqu'il s'agit d'affichage sauvage sur, notamment, des bâtiments pu-

blics. Et signaler les faits à la préfecture de police, détaille Colombe Brossel, l'adjointe de la maire (PS) de la capitale en charge de la sécurité. Nous constatons, nous nettoyons, nous déposons plainte pour dégradation. »
Mais quid de cette campagne de publicité pour un produit entouré d'autant de zones d'ombre juridiques ? En 2018, un à un, les coffee-shops, qui avaient ouvert à grand renfort de communication à Paris, avaient été contraints de fermer, traqués par le parquet. Le plus souvent, parce que les produits vendus présentaient un taux de THC supérieur à 0,2 %.
Comment vérifier, lorsqu'il s'agit de substances vendues sur Internet ? Quant à en faire

la promotion publique : « Ce n'est pas autorisé », affirme M^{me} Agnès Lowenstein, avocate au barreau de Paris et qui a traité ce type d'affaires. « Avec cette provocation à l'usage, l'entreprise se met en risque, souligne-t-elle. Mais il est évident que ce marché pourrait prendre une ampleur considérable. »

